



Distr. LIMITADA

UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.37  
11 de enero de 2023

Original: INGLÉS

Décima reunión del Comité Asesor Científico y Técnico (STAC) del Protocolo Relativo a las Áreas y a la Flora y Fauna Silvestres Especialmente Protegidas (SPAW) de la Región del Gran Caribe

Reunión virtual, del 30 de enero al 1 de febrero de 2023

## PROPOSITION DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE RELATIVE AUX SARGASSES

*Cette réunion est convoquée virtuellement. Les délégués sont priés d'accéder à tous les documents de la réunion par voie électronique afin de les télécharger si nécessaire.*



## **PROPOSITION DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE RELATIVE AUX SARGASSES**

Les parties contractantes à la convention de Cartagena,

Considérant les échouements massifs et récurrents d'algues sargasses pélagiques (*Sargassum fluitans* et *S.natans*) que connaissent depuis 2011 plusieurs États de la région caraïbe ;

Reconnaissant que l'accumulation d'algues sur les littoraux et leur putréfaction constituent des enjeux forts sur les plans sanitaires, économiques et environnementaux, conduisant à des situations de crise et que, bien que les nuisances engendrées soient mal connues scientifiquement ou peu quantifiées, elles sont certaines et conduisent l'ensemble des États de la région caraïbe touchés à adopter, dans la mesure de leurs moyens, des actions pour les combattre ;

Considérant les recommandations de la COP10 et de la huitième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC8) du Protocole concernant les aires et la faune spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes au sens large ;

S'appuyant notamment sur le travail effectué par le secrétariat de la convention et par le groupe de travail Sargasses animé par le CAR SPAW et présenté à la neuvième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC9) du Protocole concernant les aires et la faune spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes au sens large, et sur le livre blanc sur les sargasses de 2021 : « Turning the crisis into an opportunity », ainsi que sur les stratégies mises en œuvre par plusieurs parties contractantes

Décident de :

1. Adopter **le plan d'action sargasses en annexe** (issu pour l'essentiel du plan d'action sargasses élaboré par le secrétariat et endossé par le GT sargasses qui l'a proposé au STAC9) ;
2. Mandater le groupe de travail Sargasses de la Convention de Cartagena pour effectuer les tâches suivantes :
  - Dans les six mois suivant la COP12 prévue en mars 2023, avoir identifié une gouvernance, au sein de la Convention de Cartagena, pour la mise en œuvre du futur plan d'action sargasses de la Convention ;
  - Dans les six mois suivant la COP12, avoir identifié dans ce plan d'action sargasses les actions à réaliser en priorité au cours du prochain biennium et celles à réaliser ultérieurement.
3. Le groupe de travail Sargasses de la convention de Cartagena animé par le CAR SPAW devra inclure dans la mesure du possible des représentants du protocole LBS et le cas échéant du secrétariat.
- 3bis. Demander au secrétariat d'envoyer les documents ad hoc (plan d'action modifié si nécessaire, propositions de gouvernance, priorisation des actions) aux Parties contractantes pour consultation et adoption. En l'absence d'opposition de la part des parties, ces documents seront considérés comme adoptés. Cette consultation devra être clôturée dans les neuf mois suivant la COP12 ;
4. Les actions identifiées en priorité 1 devront avoir été réalisées ou les étapes nécessaires à leur réalisation (s'il s'agit d'actions de plus long terme) devront avoir été effectuées dans les quatre mois précédant le STAC11 de 2025.

**ANNEXE : PLAN d'ACTION SARGASSES DE LA CONVENTION DE CARTAGENA**

**Objectif général :**

Faciliter une plus grande implication de la Convention de Cartagena (Secrétariat, CAR SPAW...) dans le soutien aux parties contractantes en vue de répondre aux défis posés par les afflux de sargasses et améliorer la gestion de leurs impacts dans la grande région Caraïbes.

Composante	Objectifs	Actions	Résultats
<b>1. Gouvernance</b>	<b>Objectif 1</b>  <b>Mobiliser la Convention de Cartagena sur les sargasses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la coopération entre les sous-programmes du Protocole SPAW et LBS et les agences régionales, les plans et initiatives régionaux pertinents concernant les sargasses notamment le programme Sarg'Coop</li> <li>• Identification des principaux intervenants et partenaires sargasses au niveau régional</li> <li>• Identification des stratégies, plans et politiques coordonnés concernant les sargasses au niveau régional</li> <li>• Se rapprocher des groupes et initiatives régionaux (voire nationaux) travaillant sur cette question pour le cas échéant créer des synergies avec</li> <li>• Examiner l'intérêt de conclure des MOU ou Déclarations de coopération entre les CAR SPAW et LBS d'une part et les agences clés en la matière d'autre part et commencer à les négocier si intérêt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mécanisme de coordination régionale Sargasses soutenu ou créé si pertinent et approuvé par les parties contractantes</li> <li>• Augmentation du nombre de pays impliqués dans la lutte contre les afflux de sargasses d'une part et dans le processus de coordination d'autre part</li> </ul>
<b>2. Recherche et connaissance</b>	<b>Objectif 2.</b>  <b>Favoriser la coordination de la recherche au niveau régional</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les recherches terminées et en cours, les besoins et les lacunes en la matière en partenariat notamment avec le GEO Blue Planet qui travaille à décrire les efforts de recherche pour le Sargassum Information Hub</li> <li>• Identifier des bonnes pratiques pour lutter contre les sargasses</li> <li>• Suivre la prolifération régionale des sargasses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Domaines de recherche identifiés et hiérarchisés pour trouver les principales causes de prolifération des sargasses</li> <li>• Production de connaissances et d'expertises sur les sargasses dans les Caraïbes permettant de combler les lacunes et d'aider à la prise de décision pour gérer ces situations</li> </ul>

Composante	Objectifs	Actions	Résultats
<p><b>3. Gestion</b></p>	<p><b>Objectif 3</b></p> <p>promouvoir les meilleures pratiques de gestion et le renforcement des capacités fondés sur des preuves scientifiques et des connaissances traditionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la prise de décision fondée sur la science et l'utilisation des connaissances locales / traditionnelles dans la gestion des sargasses</li> <li>• Activités de renforcement des capacités aux niveaux régional et national pour atténuer et utiliser les sargasses</li> <li>• Etudier la possibilité d'une coordination des systèmes d'alerte précoce existants dans le domaine de l'afflux de sargasses et faire des propositions en ce sens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du nombre et de la qualité des réponses nationales aux sargasses intégrant des modèles de bonnes pratiques dans toute la région</li> <li>• Proposition pour le STAC 11 de 2025 de lignes directrices régionales sur les réponses aux sargasses présentant les meilleures pratiques de gestion et les leçons apprises</li> <li>• Au moins un projet pilote au niveau national dans chacune des langues de travail (anglais, espagnol, français)</li> <li>• au moins un webinaire de présentation des meilleures pratiques dans chaque langue de travail</li> <li>• Un atelier régional en ligne avec des experts communication et sensibilisation</li> </ul>
<p><b>4. Communication et sensibilisation</b></p>	<p><b>Objectif 4</b></p> <p>Accroître la sensibilisation, les connaissances et la compréhension du défi des afflux de sargasses dans la région</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir le développement d'un site Web ou de pages dédiées dans les pages cep.org, qui pourront comprendre :             <ol style="list-style-type: none"> <li>1. système d'alerte précoce sargasse en collaboration avec des partenaires</li> <li>2. Liste de discussions en ligne en coordination avec d'autres forums existants</li> <li>3. Référentiel des meilleures pratiques de gestion</li> <li>4. Calendrier régional des activités pertinentes</li> <li>5. Bibliothèque virtuelle de documents de recherche et de documents d'action</li> <li>6. Carte de distribution</li> <li>7. Fiches d'information                 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bulletin trimestriel</li> <li>• Webinaire, panels</li> <li>• rapports en ligne</li> <li>• Base de données</li> </ul> </li> </ol> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un site Web au niveau régional ou des pages dédiées dans les pages cep.org</li> <li>• Partenariat avec des universités ou instituts de recherche si possible dans les trois zones linguistiques</li> <li>• Echanges en ligne et coordination entre les experts au niveau régional</li> <li>• Au moins 2 webinaris avant le STAC 11 si pertinent (en plus de ceux déjà identifiés à l'objectif 3)</li> <li>• des fiches techniques finalisées</li> <li>• Examen des lettres d'information sur le sujet, partage de ces lettres avec les membres du réseau et mise en place d'une rubrique sargasses</li> </ul>

Composante	Objectifs	Actions	Résultats
			dans la newsletter de la Convention de Cartagena
<b>5. Ressources</b>	<p><b>Objectif 5</b></p> <p><b>Améliorer l'accès aux ressources</b> pour la recherche sur les sargasses et la réponse aux problèmes que leur afflux provoque pour les Parties contractantes et la Convention de Cartagena.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des ressources durables et ponctuelles à l'usage des Parties contractantes, d'autres parties prenantes et du programme pour l'environnement des Caraïbes (CEP ou PEC)</li> <li>• Identification des déficits de financement régionaux</li> <li>• Favoriser la coordination entre les bailleurs potentiels, les porteurs de projets et les gestionnaires financiers</li> <li>• Développement d'un plan, d'une stratégie financière pour l'engagement de la convention sur les sargasses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un guide sur les ressources à disposition des Parties contractantes voire des autres parties prenantes</li> <li>• Un atelier pour promouvoir la coordination / les échanges entre les bailleurs potentiels, les porteurs de projets (y compris les chercheurs) et les gestionnaires financiers</li> <li>• Une stratégie générale</li> </ul>

*Pour mémoire*

*SPAW STAC10 : 30 et 31 janvier 2023*

*SPAW COP12 : 27-31 mars 2023*

*IGM20/COP17 Convention Cartagena : 27-31 mars 2023*

Prochaines grandes échéances :

*SPAW STAC11 : 2025*

*SPAW COP13 : 2025*

*IGM21/COP18 Convention Cartagena : 2025*